

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 SEPTEMBRE 2016**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille seize, le 14 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 7 septembre 2016, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique HERAUD, Béatrice TURBE, Annick DEVAUD, Dominique BAESJOU, Virginie CANARD et Peggy LUTON ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Madame Emmanuelle CURRAN ainsi que Messieurs Tony BERTHELOT et Jacques DURET.

Pouvoirs : Madame Emmanuelle CURRAN à Madame Peggy LUTON  
Monsieur Jacques DURET à Monsieur Patrick RAYTON

Secrétaire de séance : Madame Virginie CANARD

Assistait à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directrice Générale des Services.

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 2016**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 2 août 2016.

**2 – COMPTES-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

**2.1 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 21 JUILLET 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLEMENT qui rend compte des travaux de la Commission « Communication » qui s'est réunie le 21 juillet dernier.

**1 – FIL DECOUVERTE**

*La commission établi un premier bilan de la mise en place du « Fil découverte ». Malgré des imperfections et des oublis en ce qui concerne le tracé et les pochages, le dépliant de promotion, quant à lui, est de qualité et parfaitement réalisé en dépit de quelques erreurs et oublis sur les données informatives. Le tracé sinueux du fil et la marelle font la joie des enfants. L'office de tourisme recense quelques retours plus controversées notamment de la part des riverains de la rue Grande Aire.*

*En outre, un panneau du circuit sera prochainement fixé place du marché du Mail.*

*Les membres de la commission vont poursuivre le travail en agrémentant le circuit et en développant une application mobile en partenariat avec « Destination Ile de Ré » qui mettra en avant des informations patrimoniales et touristiques. La première version de l'application pourrait être mise en ligne en août.*

Madame TURBE précise que l'entretien de l'espace public sera privilégié sur le parcours du fil découverte.

Avant de continuer sur le concours photo, Monsieur CLEMENT en rappelle le thème pour la prochaine édition : « La mer et l'enfant »

## **2 – CONCOURS PHOTO**

### **2.1 – Le règlement du concours**

*Monsieur CLEMENT propose de mettre à jour le règlement et de revoir certaines clauses portant en particulier sur la méthode de réception et de traitement des photos. Sur proposition de François BLANCHARD, membre du jury, et à l'instar des pratiques des autres concours (exemple de Ménigoute), il est acté de procéder en plusieurs temps qui se déclinent de la sorte :*

- 1. Réception des photos en format papier (20x30 ou 21x29,7)*
- 2. Tri des photos (qualité insuffisante et hors-sujets)*
- 3. Demande des fichiers sources aux candidats retenus*
- 4. Mise en ligne sur le site pour vote du prix du public*
- 5. Réunion du jury pour sélectionner les photos lauréates*

*Mme HERAUD regrette que le classement des photos sur le site du concours se modifie à chaque réouverture de page. A cet écueil, il est proposé de numérotter les photos.*

*En ce qui concerne le devenir des photos en format papier, il est proposé de les détruire ou bien de proposer aux candidats d'y joindre une enveloppe affranchie pour qu'on puisse leur retourner.*

*Le règlement stipulera aussi que toute reproduction des photos sera autorisée pour l'usage du concours.*

### **2.2 – Communication**

*L'affiche de la prochaine édition du concours sera prochainement imprimée en format A4 et A3. Une enquête sera menée cet été pour sonder les commerces et services qui accepteraient de l'afficher dans leurs vitrines et s'ils souhaitent s'investir plus largement dans le concours et la vie du village.*

*Monsieur CLEMENT propose de s'appuyer sur les associations locales pour véhiculer les informations.*

*Quelques modifications et mises à jour seront apportées au site du concours : mise en avant les lauréats 2016, insertion affiche de la 4<sup>ème</sup> édition, allégement du menu, widget pour partage sur réseaux sociaux...*

*Les membres de la commission émettent un avis très positif sur la cérémonie de remise des prix organisée conjointement avec le tournoi handisport et invitent à renouveler l'opération l'an prochain. La commission regrette malgré tout le fait que certains matchs aient eu lieu au même moment.*

### **2.3 – Dotations**

*Annick DEVAUD regrette que certains lauréats ne puissent bénéficier de leurs lots en raison de la période de validité, hors juillet-août.*

*Les acteurs économiques du village seront sondés pour participer aux dotations du concours.*

### **2.4 – Journée photo**

*A l'instar de 2015, Monsieur CLEMENT soumet à avis l'organisation d'une journée de la photo en 2017 en mettant à disposition des exposants les salles communales et le centre du village. Il précise que la société CANON était notamment disposée à prêter du matériel et à mettre disposition un démonstrateur. De son côté, François BLANCHARD est tout à fait disposé à organiser des ateliers photo.*

*La commission ne se positionne pas pour le moment.*

### **2.5 – La Couarde village photo**

*Pour affirmer l'identité de La Couarde comme village photo, se pose la question de la valorisation des photos lauréates dans le village et de leur renouvellement. Le marché couvert devait notamment recevoir pour la saison des photos mais cela n'a pu aboutir faute de temps de la part des services techniques.*

*Peggy LUTON propose d'intégrer pour les prochaines fois un cartouche en bas de la photo indiquant le nom du photographe et éventuellement les partenaires.*

*Monsieur CLEMENT propose de retirer les photos des enfants situées dans le square et de les proposer à Marc IRAZU, directeur de l'école. A l'inverse, il propose d'exploiter la haie située du côté de l'allée de marronniers.*

*Par ailleurs, François BLANCHARD a proposé à Monsieur CLEMENT un projet autour du bassin du centre nautique. A voir si celui-ci nécessite des autorisations spéciales.*

*Peggy LUTON rappelle son projet de commande publique auprès de Gaël CONTAL pour un panorama de la zone de Goisil pendant les 4 saisons. La collectivité prendrait en charge uniquement l'agrandissement et l'impression des photos.*

*François BLANCHARD dispose également de photos anciennes qui pourraient être exploitées dans certaines rues pour faire un avant/après.*

*En outre de nombreux lieux d'exposition sont évoqués : grillage bordant les lagunes de la station d'épuration pour mieux connaître les oiseaux (avec un éventuel partenariat avec la LPO), façade de Pro & Cie, hangars agricoles...*

*D'autres suggestions sont évoquées pour mettre en avant la photo dans le village comme photographier les commerçants et les mettre en avant dans leurs vitrines, réaliser un calendrier avec des photos du village qui pourrait être revendu par une association locale dont les recettes serviraient à l'agrandissement de photos, ...*

*Face à ces diverses propositions, Peggy LUTON propose de financer un petit projet par an pour apporter de la nouveauté et de l'attrait à l'opération. Par ailleurs, elle évoque une proposition de Morgan CAHOUE de mettre en valeur un pan de mur de son passage situé Grande Rue au moyen d'une réalisation sur toile d'une vague... Au préalable, l'accord du propriétaire du mur doit être obtenu, le projet reste à préciser et devrait être soumis à déclaration préalable.*

## **2.2 – COMMISSION « GRANDS TRAVAUX » DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui expose le compte-rendu de la Commission « Grands travaux » du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **1. BATIMENTS**

#### **1.1. Ateliers municipaux**

*L'agrandissement des bureaux, sanitaires et espace cuisine pour les agents, s'est terminé en mai. Cet aménagement est très satisfaisant et fonctionnel. Le service technique possède maintenant des locaux adaptés à leur activité.*

*La question d'un bureau supplémentaire pour transférer le bureau de Michel L n'est pas tranchée.*

*En effet ce serait un point positif pour le suivi des équipes du terrain, mais cela ne faciliterait pas la communication avec le service administratif.*

*Mr le maire présente l'expérience de la CdC avec des services délocalisés qui génère des difficultés en matière de communication interservices.*

*Cependant, nous devons rapidement préciser le mode de fonctionnement et de diffusion des demandes et retour d'information, soit une connexion internet aux ateliers, soit un nouveau fax. Problème en particulier, pour Fabrice pendant les absences de Michel.*

#### **1.2. Halles/Pôle médical**

*Avec la fin des travaux et l'emménagement des professionnels de santé au printemps, nous avons découvert sur les bâtiments, quelques points à régler.*

*SAV et travaux complémentaires :*

*problème d'odeur provenant du réseau d'assainissement EU ou pluvial ?  
fuite sur les toitures des halles du marché  
besoins techniques et informatiques chez les médecins à réaliser à frais partagés*

*médecins et commune  
un réseau d'alimentation télécom-orange pour la maison médicale inadapté pour les  
besoins des professionnels*

### **1.3.Ecole**

*Des petits travaux sont prévus à l'école : placard de rangement à l'étage.*

*La construction d'une cabane de rangement est nécessaire pour le rangement des jeux dans la cour. Une demande va être faite auprès d'une jeune architecte en vue du dépôt d'une autorisation de travaux.*

*En raison de la mise en plage du plan Vigipirate et de la sécurisation de l'école, il faut prévoir la réfection des grilles en fer forgé avec pose de gâches électriques, portier vidéo, barre anti panique au niveau de la porte principale de l'école (des devis vont être demandés).*

### **1.4.Logement école**

*Nous avons revu légèrement le plan de rénovation du logement avec la société SOLIHA. La date limite de consultation des entreprises est fixée au 16 septembre.*

*Le planning prévisionnel : début des travaux le 31 octobre 2017 et fin du chantier en mai 2017 pour une mise en location de ce logement communal est envisagée en juillet-août 2016.*

*Monsieur PALITO précise que ce logement sera attribué en priorité à un couple avec enfants et ce pour la prochaine rentrée scolaire.*

### **1.5.Eglise**

*La commission de sécurité passera cette année le 5 septembre (visite tous les 5 ans).*

*Nous devons lancer les travaux Ad'Ap liés à accessibilité :*

*rampe en béton ou en pierre aux accès principaux, porte latérale sud et allée centrale.  
la porte latérale est à refaire pour être accessible*

### **1.6.Kiosque**

*Monsieur Rémy PALITO informe la commission qu'une demande d'honoraires avait été demandée à un architecte pour la réfection totale du kiosque.*

*Il s'avère en effet que celui-ci ne doit plus être utilisé sans les rambardes.*

*Monsieur Le Maire émet l'idée d'une solution alternative pour une remise en état avec reprise des rambardes, escalier, peinture et en revoyant l'usage et l'utilisation du kiosque.*

*Monsieur Rémy PALITO expose la possibilité d'habillage fixe métallique en arrière et barrières frontales démontables (2-3) pour éviter que la structure bouge. Nécessité de tout solidariser.*

*Après un échange, les membres de la commission décident de demander des devis pour une remise en état avec maintien des rambardes. Une information sera faite auprès des musiciens utilisateurs.*

*Monsieur le Maire indique qu'une rambarde commence à se désolidariser et que plusieurs*

planches sont au sol. Il convient de faire intervenir les services techniques en urgence.

Monsieur PALITO confirme à Madame HERAUD que des barres sont bien envisagées en lieu et place des rambardes lorsqu'elles seront démontées.

Il précise la proposition de la Commission « Grands travaux », à savoir abandon du projet de restructuration complète en faveur de travaux de remise en état par des artisans spécialisés dans les divers corps de métier nécessaires.

### ***1.7.Terrain rue du Ventoux***

*Suite à l'acquisition de ce terrain par la Commune et la mise à disposition de l'école. Pour cela il faut prévoir un petit bâtiment pour les sanitaires, un préau et un espace de rangement pour le matériel.*

*Monsieur Le Maire informe d'une réflexion étudiée en réunion d'adjoint sur la possibilité d'installer un City-Park multi-usages sur ce terrain mais les professeurs préfèrent garder le terrain libre.*

### ***1.8.Salle des associations***

*Des travaux de peinture et réparation du sol sont à prévoir salle des associations. Monsieur Le Maire relève à juste titre qu'il faut prévoir ces travaux en amont en vue du blocage de la salle au moins 15 jours et de sa non utilisation pendant cette période.*

### ***1.9.Logement et bâtiment La Poste***

*Monsieur le Maire indique qu'un rafraîchissement de la peinture extérieure du bâtiment est indispensable et souhaite demander à La Poste de récupérer la cour puisqu'ils n'en ont plus l'utilité.*

*Monsieur Le Maire se chargera d'organiser une rencontre avec les différents services.*

*Monsieur Rémy PALITO pose la question de l'usage du logement de la Poste. Doit-on l'utiliser pour les saisonniers ou pour des résidents permanents ? La Commission s'oriente vers le logement à l'année et ne pas bloquer cet espace pour quelques mois sachant qu'à cela s'ajouterait le problème de gestion. Il est proposé de lancer assez rapidement une étude avec SOLIHA.*

Monsieur PALITO précise que ce logement fera l'objet de travaux à la suite de celui de l'école.

Il explique que le choix d'une location en vide à l'année se justifie par la complexité de gestion de logements saisonniers ainsi que par les risques juridiques encourus. Monsieur le Maire met également l'accent sur les contraintes d'aménagement pour une occupation multiple.

A Madame HERAUD qui estime que le logement des saisonniers est un problème important sur l'île de Ré, Madame CANARD pose la question de la priorité avec le logement à l'année qui est également un problème. Monsieur le Maire indique que cette problématique du logement des saisonniers fait partie des réflexions qui seront menées dans le cadre du PLUI qui devrait déterminer des structures adaptées tout en tenant compte du problème du foncier sur l'île de Ré.

Il précise par ailleurs qu'il a rencontré la direction de la Poste qui envisage une diminution des périodes d'ouverture au public et, à moyen terme, le maintien d'un simple « guichet-facteur ». Concernant la cour et le garage qui ne sont plus utilisés, Monsieur le Maire indique avoir interrogé le service immobilier de la Poste pour récupérer cet espace.

### **1.10. Base nautique**

*Les peintures extérieures sont à prévoir.*

### **1.11. Mairie**

*Une demande de certains agents a été faite pour des vestiaires et une douche. En effet actuellement un vestiaire est installé dans le local électrique ce qui n'est pas réglementaire. La commission décide de la déplacer dans un des sanitaires prévu pour le personnel et d'y installer aussi une douche.*

### **1.12. Office de Tourisme**

*Monsieur le Maire pose la question des sanitaires attenants à l'office de tourisme. La pose d'une cabine automatique est impossible par manque de place et un problème de propriété. En effet les toilettes sont la propriété de l'office de tourisme. Monsieur Le Maire propose la fermeture après saison de ces toilettes et la création d'un sanitaire automatique au niveau du parking des Lilas et des anciennes places réservées de La Poste.*

*Madame Peggy LUTON regrette que les seuls sanitaires plein centre disparaissent.*

### **1.13. Classement des documents des bâtiments communaux**

*Monsieur Rémy PALITO explique qu'un travail de recherche, récupération documents techniques, plans, factures....sur un certains nombres de bâtiments communaux a bien avancé... Ces recherches effectuées par Nadine vont permettre la mise à jour du Logiciel ATAL, récemment acquit et permettra un échange intéressant avec les services techniques sur les interventions dans les bâtiments et permettra de faire le suivi des contrats en matière de contrôle et de maintenance.*

*Il fait un point également sur les aires de jeux et sur le suivi des observations enregistrées dans les rapports de visite par les agents techniques.*

*Par ailleurs, une consultation a été lancée pour les vérifications périodiques où QUALICONSULT a été retenue.*

*Mise à jour des contrats de contrôle et de maintenance : portes automatiques mairie, alarme anti-intrusion, chaufferie...*

## **2. VOIRIE**

### **2.1 Etudes**

*Un BE DCI Environnement a été retenu pour travailler sur les 12 premières rues retenues par la commission dont la première réunion aura lieu prochainement pour la présentation des esquisses. A prendre en compte la réfection en périphérie du square étroitement liées à son projet d'aménagement pour lequel une réunion est prévue le 21 septembre.*

### **2.2 Chemins agricoles**

*Programme d'entretien des chemins agricoles réalisé cette année : chemin des Artisans, Fonds des Aires, la Davière, les Clousies...*

*Madame Béatrice TURBE informe du projet de curage de fossé pour cet automne et de la mise en place d'un programme cyclique. Un chiffrage sera réalisé pour les travaux d'automne et sera à valider si les crédits sont suffisants.*

*Monsieur Thierry TURBE informe de l'urgence de curage du fossé des Marattes.*

*Monsieur Le Maire fera un point en début d'année avec les agriculteurs.*

### **2.3 Giratoire Thomazeau**

*Suite à la réunion de ce jour, Rémy PALITO informe la commission sur le déroulement de ce chantier*

#### Réseaux

*SDE 17 : l'entreprise COLAS commence la reprise des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement le 19 septembre. L'intérêt de commencer le plus tôt possible permet un achèvement de ces travaux en fin d'année (travaux route de St Martin, Pas du Milieu, Chemin Thomazeau et traversée de la départementale face à l'accès aux hangars Agricoles).*

*SDEER :L'établissement CITEOS travaillera parallèlement à l'entreprise de voirie pour les réseaux électrique et éclairage public.*

#### Voirie

*Le département n'a pas annoncé une date de démarrage des travaux. L'objectif initial était une fin du chantier en avril 2017.*

*Monsieur le Maire se propose de contacter directement le conseiller Général et le directeur de la DID afin de faire activer le lancement de la consultation de l'entreprise de voirie.*

*Monsieur le Maire indique que le dossier de consultation des entreprises devrait être prêt pour être présenté à la Commission Permanente d'octobre afin de pouvoir débiter les travaux courant février 2017.*

## **3. RESEAUX**

### **3.1. Bassin pluvial de Goisil**

*Monsieur Rémy PALITO informe la Commission de la tenue d'une réunion le 4 juillet dernier avec les services de l'Etat apportant quelques précisions sur les recommandations techniques et réglementaires à suivre.*

*Une nouvelle réunion doit prochainement avoir lieu pour présenter l'avant-projet révisé des bureaux d'études au cours de laquelle seront invités les gestionnaires de réseaux.*

### **3.2. Loi NOTRE**

*Monsieur le Maire informe que la loi portant sur la Nouvelle Organisation des Territoires de la République prévoit le transfert obligatoire aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) des compétences eaux et assainissement dont l'eau pluvial à compter de 2020 avec possibilité dès 2018 en forme optionnelle.*

*Une étude est en cours à la Communauté de Communes pour appréhender ce transfert qui incitera à terme de transférer également la compétence voirie directement liée à la question des réseaux.*

*Cette loi NOTRE va profondément changer le paysage institutionnel de nos territoire.*

### **3.3. Effacement de réseaux**

*Monsieur PALITO informe que sont engagés les travaux d'effacement de réseaux chemin des Cossonnes, Thomazeau et derrière La Raigon. Resteront à programmer le chemin des Brardes, les Ragotteries et La Passe.*

*A noter également la reprise de l'éclairage public rue des Chardons Bleus qui avait été oublié au moment de la rétrocession de la voie dans le domaine public.*

## **4. CIMETIERE**

*Au niveau du cimetière de nouveaux caveaux sont programmés. Monsieur le Maire estime qu'il conviendra d'aborder la question de l'agrandissement du cimetière considérant que les reprises de concession pour le renouvellement du cimetière sur lui-même offre une solution limitée dans le temps. Par conséquent, il sera proposé au prochain Conseil Municipal l'acquisition d'un terrain de 400 m<sup>2</sup> pour déplacer le dépôt de Thomazeau permettant de libérer cet espace pour l'extension du cimetière.*

Monsieur PALITO précise que les procédures de reprise de concessions s'avèrent limitées notamment en raison des dimensions de ces aménagements qui sont maintenant plus spacieuses et Monsieur le Maire indique que d'ici quelques années, il risque de ne plus y avoir de place dans le cimetière actuel, c'est pourquoi des terrains sont recherchés à proximité des ateliers afin de libérer l'espace de Thomazeau pour y envisager l'agrandissement du cimetière, projet qui serait confié à un bureau d'études spécialisé.

*Monsieur PALITO est en attente de devis pour l'aménagement de l'ossuaire et notamment pour une porte en bois ainsi qu'éventuellement du rayonnage pour entreposer environ 250 reliquaires (60x30x30).*

*Une signalétique sera fixée pour indiquer l'usage du bâtiment. De même, l'ancien ossuaire pleine terre sera indiqué par un panneau.*

*En outre, Monsieur PALITO envisage de proposer des modifications au règlement du cimetière notamment pour supprimer la possibilité de retenir une concession triple, pour revoir les clauses d'entretien des concessions...*

*Monsieur le Maire ajoute que le prix des concessions devra sans doute être aussi révisé.*

*Enfin, il est proposé d'inscrire au budget 2017 les crédits nécessaires à l'aménagement d'un espace de dispersion des cendres et un jardin du souvenir.*

## **2.3 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 8 SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON pour exposer les travaux de la Commission « Vie quotidienne » qui s'est réunie le 8 septembre dernier.

### **1. JOURNEES DU PATRIMOINE**

*Cette année, la Commune participera aux journées du patrimoine le 17 septembre de 10 H à 16 H avec la mise en avant d'ouvrages littéraires sur l'île de Ré à la bibliothèque et l'exposition de documents anciens à la mairie.*

## **2. FINALISATION PLAN DE REFERENCE**

*Le tableau de synthèse des réflexions de la Commission « Vie quotidienne » pour l'élaboration du plan de référence communal est revu et la Commission confirme les objectifs et actions qui y sont inscrits. Il conviendra néanmoins d'y ajouter la destination du terrain du Ventoux récemment acquis par la Commune.*

*Concernant la communication envers les jeunes, Madame HERAUD précise que la clé des vitrines d'affichage des abribus est maintenant disponible. A ce sujet, Madame CANARD demande que les multiples affiches apposées sur celui des Brardes soient enlevées car elles gênent la visibilité et que les autres abribus soient vérifiés.*

*Pour la politique en faveur du logement permanent, la priorité à des loyers intermédiaire est réaffirmée. A ce sujet, les membres de la Commission sont informés que les travaux du logement de l'école devraient débiter le 31 octobre prochain et se terminer au printemps 2017 pour être libre à la location avant la prochaine rentrée scolaire.*

*Enfin la proposition de service « Cohésio » de la Poste devra être précisée d'autant que la Communauté de Communes aurait pour projet de lancer une étude sur les « personnes à risques » afin de mieux les suivre.*

## **3. ECOLE ET ALSH**

### **2.1. Point rentrée scolaire**

#### **2.1.1. Travaux de sécurisation Vigipirate**

*Un point est fait sur les travaux de sécurisation de l'école et de l'ALSH dans le cadre du plan Vigipirate, le but étant de rendre l'enceinte imperméable à toute intrusion extérieure.*

*Dans l'attente de l'installation d'un visiophone avec trois terminaux pour l'ALSH (ALSH, cour de l'école et réfectoire), Madame CANARD propose l'installation d'un digicode dont les parents auraient la composition. Cette solution ne parait optimale en matière de sécurité.*

*A ce sujet Monsieur le Maire indique qu'il a chargé Madame TURBE de trouver une solution pour remplacer les barrières de ville disposées actuellement devant l'école. Cette dernière précise que la solution des plots pose le problème de laisser passer les personnes, contrairement aux barrières et Monsieur CLEMENT se demande si la solution à terme ne résiderait pas dans la fermeture à la circulation de la rue du Général de Gaulle.*

#### **2.1.2. Effectifs**

*Le jour de la rentrée, les effectifs des classes étaient les suivants : 76 élèves dont*

*20 en maternelle*

*26 en CP-CE1*

*27 en CE2-CM1-CM2*

*Sachant que de nouveaux élèves sont attendus en cours d'année (1 Toussaint, 4 en janvier)*

#### **2.1.3. ALSH**

*Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, Adriana DALLIERE qui a déjà travaillé à l'ALSH remplace Lucille LABRACHERIE qui a souhaité arrêter.*

#### 2.1.4. TAP

*Le programme élaboré en amont par la coordinatrice des TAP, Frédérique GUELIN, a dû être revu en dernière minute du fait du désengagement de certains intervenants.*

*Durant toute l'année scolaire, la bibliothécaire de la Commune proposera des ateliers ludo-intergénérationnels les mardis de 15 H 00 à 16 H 15 à la bibliothèque et dans la salle des Ilattes. Une communication est envisagée avec les enfants inscrits sur cet atelier mais, d'ores et déjà, chacun est invité à en parler autour de lui.*

#### 2.1.5. Projets école

*Avant la fin de l'année, deux sorties devraient être organisées pour les élèves : le Futuroscope pour les CE2-CM1-CM2 et l'aquarium de La Rochelle pour les maternelles, CP et CE1. Il conviendra de prévoir au moins les frais de transport au budget de la Caisse des Ecoles, le Futuroscope étant offert.*

#### 2.1.6. Cantine

*Les membres de la Commission sont informés du remplacement de Mélanie à la cantine par Gaëlle jusqu'au 9 octobre puis Marie-Christine qui présentent toutes deux l'avantage d'avoir déjà travaillé à l'école et donc de connaître les enfants.*

*Il sera demandé à Cindy, Karine et Danièle de participer chacune à une commission des menus afin de recueillir l'avis des personnels qui assurent la cantine.*

### **2.2. Travaux à venir dans l'école**

*Pendant les vacances de la Toussaint, il est prévu d'aménager un placard de rangement dans la salle de l'étage située à côté de la classe de Florence WESSELS afin de libérer l'espace pour le mettre à disposition des animations TAP les mardis et vendredis après-midi.*

*En 2017, la création d'un local extérieur est également prévue derrière le préau pour y ranger les vélos et les poubelles et éventuellement y installer un composteur.*

### **2.3. Projet compostage**

*La Commission souhaite étudier la possibilité d'installer un composteur dans l'enceinte de l'école pour favoriser la diminution des déchets. Des exemples similaires existent. L'ADEME ainsi que les Ecogardes de la communauté de communes seront sollicités pour la mise en place éventuelle ainsi que la pédagogie auprès des enfants. Il faudra vérifier quels sont les déchets qui peuvent y être déposés.*

*La participation à la semaine de réduction des déchets (du 19 au 27 novembre 2016) est envisagé avec la mise en place d'un groupe de travail le 5 octobre 2016 à 9 H 00. Ce groupe regardera comment un travail plus global peut être envisagé au sein de la cantine sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.*

*La création d'un poulailler est également envisagée et Annick DEVAUD et Virginie CANARD se chargent de rechercher des exemples de poulaillers « scolaires » afin d'en rapporter le fonctionnement.*

Madame LUTON précise qu'elle a sollicité l'ADEME et Monsieur le Maire lui propose de se rapprocher des « Ambassadeurs du tri » de la Communauté de Communes.

#### **2.4. Terrain du Ventoux**

*Madame LUTON montre aux membres de la Commission le projet d'aménagement du terrain récemment acquis par la Commune rue du Ventoux : sécurisation du puits avec grillage et haie ainsi que création d'un local avec rangement, point d'eau, WC, électricité et préau.*

*Se pose la question de l'utilisation de cet espace dédié en priorité à l'école. La commission propose de le mettre à disposition des associations et administrés en dehors des périodes scolaires et sur réservation, comme une salle communale.*

*Les membres de la Commission souhaitent également nommer ce terrain et font les propositions suivantes :*

- *Espace du Couchant*
- *Espace du Ponant*
- *Espace du Soleil Couchant*

#### **2.5. Nomination de l'espace entre la bibliothèque et la mairie**

*Les membres de la Commission proposent de nommer cet espace « Passage des Liseurs » pour rappeler le lieu de lecture qu'est la bibliothèque municipale.*

Pour ces deux propositions, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

### **4. REGLEMENTATION ET TARIFS DES SALLES COMMUNALES**

*Avant d'arrêter les propositions concernant les salles communales, les membres de la Commission sont informés de la signature avec le bridge d'une convention d'occupation de la salle des associations qui se limite à ce jour au 31 décembre et hors vacances scolaires.*

*La commission propose que la réglementation et les tarifs suivants soient appliqués aux salles communales dès que le Conseil municipal les aura approuvés.*

#### **Pour la salle des Associations**

- *Retrait du tarif de location de l'office / cuisine (pour rappel, le montant est de 40 ou 50 € selon si administré ou pas).*
- *Remplacement du forfait nettoyage par la caution nettoyage : Ce qui amène à demander 2 chèques distincts de caution, un de 800 € pour les dommages éventuels et un de 70 € pour le nettoyage.*
- *Ajout de nouveaux tarifs pour les associations :*
  - *Heure : 10 € (nouveau, il n'existe pas encore de possibilité de tarif horaire)*
  - *Demi-journée : 40 €*
  - *Journée : 60 €*
  - *Du lundi au vendredi (5 jours) : 200 €*
  - *La semaine complète (7 jours) : 300 €*

Madame HERAUD fait remarquer qu'il devient courant de remettre 2 à 3 chèques pour réserver une salle communale correspondant aux cautions pour la salle, pour le ménage et

pour le rangement. Monsieur CLEMENT ajoute que les montants de ces cautions doivent être dissuasifs.

Le Conseil Municipal décide donc de les fixer à 800 €, 150 € et 150 €.

#### ***Pour les salles du Levant ou des Ilattes***

- *Ajout de nouveaux tarifs pour les associations :*
  - *Heure : 10 €*
  - *Demi-journée : 30 €*
  - *Journée : 45 €*
  - *Du lundi au vendredi (5 jours) : 150 €*
  - *La semaine complète (7 jours) : 200 €*

#### ***Quelles associations sont soumises à ces tarifs ?***

*Proposition :*

- *Pour les associations dont le siège est située à La Couarde, la réservation des salles municipales est gratuite quelque soit la période de l'année.*
- *Pour les associations non couardaises qui réservent des salles municipales pour réaliser des activités régulières tout au long de l'année, la réservation est gratuite durant les périodes scolaires. Si pendant les vacances scolaires, l'association souhaite poursuivre ses activités habituelles, la réservation de la salle reste gratuite (même créneau). L'Association devra en faire la demande à la Commune.*
- *Pour les associations non couardaises qui réservent les salles municipales pour une activité ponctuelle, la réservation est payante et les tarifs ci-dessus s'appliquent.*

#### ***Proposition tarifs location de matériel :***

***Dans la convention type :***

- *« Location de matériel **pour les particuliers** » (ajout)*
- *Ajout de « tarifs journaliers »*

Monsieur le Maire souhaite que les services s'assurent, préalablement à toute mise à disposition de salles, que le demandeur représente une véritable association et non une activité commerciale.

### **5. ANIMATIONS DE L'ETE**

*Pour les services techniques, de police municipale et le secrétariat, la gestion des animations de l'été 2016 a été difficile. Les procédures de communication sont à améliorer, notamment avec les associations.*

*Une réunion de bilan est prévue avec celles-ci le 6 octobre prochain à 9 H 00.*

*L'arrêté municipal limitant le bruit (notamment les concerts en terrasses) est discuté et sera retravaillé. A ce sujet, Madame HERAUD rappelle que 22 H 00 est la limite règlementaire valable sur tout le territoire national.*

### **6. NOEL**

### **6.1. Noël des Anciens**

*Le repas des anciens est réservé pour le samedi 14 janvier 2017 au restaurant des Grenettes et les colis gastronomiques pour les personnes ne venant pas au déjeuner sont également commandés.*

### **6.2. Noël des enfants**

*Virginie CANARD rencontrera la directrice de La Maline pour choisir la date et le film que la Commune offrira aux enfants pour Noël.*

*Pour information, le marché de Noël inter-APE se déroulera le 10 décembre à La Couarde.*

## **7. TRAVAUX DE LA COMMISSION – ACTIVITES RECURRENTES ET ORIENTATIONS POUR LES PROCHAINS MOIS**

*Les activités récurrentes figurent dans le tableau joint.*

*Pour la fin d'année 2016, les travaux suivants sont arrêtés :*

- *Création d'un portail famille pour simplifier l'inscription et le paiement pour les services à l'enfance. Un groupe de travail se réunira le 3 novembre à 14 H 30.*
- *Projet salle de musique*
- *Projet logement d'urgence avec la paroisse*
- *Projet compostage*

*Pour 2017, les orientations seront :*

- *Renouvellement mobilier fêtes et animations*
- *Logement*
- *Projet pédagogique école*
- *Marché de restauration scolaire*
- *Réflexions sur les décorations de Noël (en lien avec les autres Commissions concernées)*
- *Formations aux 1ers secours*
- *Informations jeunesse*

## **8. POINTS DIVERS – INFORMATIONS**

*La prochaine réunion du bureau du CCAS est prévue le 14 septembre 2016 à 11 H 00.*

*Octobre Rose : Des rubans roses vont être reçus. Ils seront installés autour du kiosque et les membres de la Commission sont sollicités pour apporter des idées originales pour sensibiliser le plus possible sur le cancer du sein.*

*La Commune a été sollicitée pour accueillir pour partie le 3<sup>ème</sup> festival des arts d'Hawaï organisé par l'association France – Hawaï fin juin à début juillet 2017.*

Monsieur BROCHARD informe le Conseil Municipal que le Secours Catholique, en collaboration avec les Restos du Cœur, travaille actuellement sur un projet de logements d'urgence sur le territoire de l'île de Ré et Monsieur le Maire précise que ce projet sera

présenté au Président de la communauté de Communes avant la fin des réflexions sur le PLUI.

### **3 –TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES**

Sur proposition de la Commission « Vie quotidienne », le Conseil Municipal unanime arrête les tarifs de location des salles communales comme suit :

#### **Salle des Associations**

- Heure : 10 € (nouveau, il n'existe pas encore de possibilité de tarif horaire)
- Demi-journée : 40 €
- Journée : 60 €
- Du lundi au vendredi (5 jours) : 200 €
- La semaine complète (7 jours) : 300 €
- Caution location : 800 €
- Caution ménage : 150 €
- Caution rangement : 150 €

#### **Salles du Levant et des Ilattes**

- Heure : 10 €
- Demi-journée : 30 €
- Journée : 45 €
- Du lundi au vendredi (5 jours) : 150 €
- La semaine complète (7 jours) : 200 €

#### **Associations soumises à ces tarifs**

- Pour les associations dont le siège est située à La Couarde, la réservation des salles municipales est gratuite quelque soit la période de l'année.
- Pour les associations non couardaises qui réservent des salles municipales pour réaliser des activités régulières tout au long de l'année, la réservation est gratuite durant les périodes scolaires. Si pendant les vacances scolaires, l'association souhaite poursuivre ses activités habituelles, la réservation de la salle reste gratuite (même créneau). L'Association devra en faire la demande à la Commune.
- Pour les associations non couardaises qui réservent les salles municipales pour une activité ponctuelle, la réservation est payante et les tarifs ci-dessus s'appliquent.

### **4 - ACQUISITION PARCELLE ZB 78**

Monsieur le Maire explique que les conjoints MERCIER sont propriétaires de la parcelle ZB n° 78 située à proximité des hangars des services techniques et viennent de lui faire part de leur accord pour céder cette parcelle d'une superficie de 439,80 m<sup>2</sup> à la Commune de La Couarde-sur-Mer au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 2199 euros.

Entendu cet exposé et considérant la proximité du terrain avec les ateliers municipaux, le Conseil Municipal unanime décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZB n° 78 au prix de 2 199,00 € auxquels s'ajouteront les divers frais éventuels et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette acquisition, les crédits inscrits au budget de la Commune étant suffisants.

## **5 - REGULARISATION OCCUPATION SENTIER RURAL**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur FOU DRAIN à faire valoir la prescription acquisitive concernant une partie du chemin rural qu'il occupe plus de 30 ans. Il ajoute que le notaire chargé de réaliser l'acte s'aperçoit aujourd'hui que la SCI LA PASSE, propriétaire du Camping de l'Océan, est dans le même cas concernant la partie du chemin traversant sa propriété.

Monsieur le Maire explique que la SCI LA PASSE souhaite à son tour, régulariser l'occupation de cette partie de chemin telle qu'elle figure sur le plan distribué, le propriétaire du Camping de l'Océan pouvant se prévaloir d'une possession trentenaire continue, paisible, publique et non équivoque de cette partie de chemin depuis 1974 et ce sentier, assimilé à un chemin rural, faisant partie du domaine privé de la Commune et pouvant en ce sens, faire l'objet d'une prescription (article 2227 du Code Civil).

Il poursuit en précisant que la désaffectation d'un chemin rural s'apprécie au cas par cas par le juge d'instance ou de grande instance (en cas de litige) et que la jurisprudence considère qu'un chemin rural est désaffecté dès lors qu'il ne répond plus aux conditions prévues pour l'affectation, c'est-à-dire soit qu'il ne fait plus l'objet d'une surveillance continue de la Commune ou d'un entretien suivi, soit qu'il n'est plus utilisé comme voie de passage par le public.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime autorise la SCI LA PASSE à faire valoir la prescription acquisitive de la partie du chemin rural traversant le camping de l'Océan et dit que les frais relatifs à cette affaire (document d'arpentage du géomètre et acte notarié) seront répartis entre Monsieur FOU DRAIN et la SCI LA PASSE.

## **6 - REHABILITATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget communal 2016, a été inscrite la somme nécessaire à la réhabilitation du logement de l'école pour le mettre à la location.

S'agissant d'un logement à loyer libre qui devrait être prêt à la location à la mi 2017, il propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter l'aide financière du Département et d'arrêter le plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Travaux	96 077,86 €	Département (20 % de 70 000 maxi)	14 000,00 €
		Autofinancement	82 077,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 077,86 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 077,86 €</b>

## **7 - FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU MAIL**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui explique qu'après discussion avec les différentes parties, le Conseil Municipal, lors de ses réunions des 20 janvier et 18 mai 2016, avait décidé de fixer les dates de fonctionnement des deux marchés de façon identique pour la saison 2016 mais que certains commerçants du Mail, malgré leur engagement

préalable, ont décidé de ne plus ouvrir leur banc à partir du 18 septembre ; seuls cinq commerçants de la grande halle sur douze souhaitent rester ouverts.

Des pénalités ayant été appliquées à un commerçant absent en avant-saison et même en pleine saison, elle estime qu'il devrait en être de même, par principe, pour ceux qui ne viendraient pas en septembre. Or cette position risque de porter préjudice à l'image du marché communal ; elle propose donc au Conseil Municipal, à titre exceptionnel, de maintenir la halle ouverte jusqu'au 30 septembre sans appliquer les pénalités prévues en cas d'absence.

Monsieur PALITO fait remarquer que le marché n'a encore jamais été ouvert la seconde moitié du mois de septembre et pense qu'il faut tenter l'expérience ; Monsieur CLEMENT est du même avis. Un débat s'instaure au sein de l'Assemblée sur le maintien de la décision d'ouverture de la halle jusqu'au 30 septembre, l'application ou non de pénalités aux commerçants qui ne viendraient pas et la gratuité éventuelle de l'occupation des bancs pour ceux qui viendraient.

Après avoir entendu l'ensemble des avis, Monsieur le Maire estime qu'il est possible de proposer une position partagée par la majorité des élus. Ainsi, le Conseil Municipal unanime décide de maintenir ouvert le marché du Mail jusqu'au 30 septembre et, à titre exceptionnel, considère l'ouverture la seconde quinzaine de septembre comme expérimentale, de ne pas appliquer les pénalités prévues au règlement aux commerçants qui ne seraient pas présents.

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il n'y aura pas d'ouverture du marché à la Toussaint, les commerçants n'ayant donné aucune suite à ses propositions lors de la réunion du mois de mars.

Monsieur CLEMENT souhaite que les commerçants qui seront présents jusqu'à la fin du mois puissent communiquer à la mairie leur nombre de tickets journalier afin de se rendre compte de l'utilité ou non de renouveler l'expérience d'ouverture de la halle fin septembre.

Monsieur le Maire conclut en remerciant Madame TURBE du travail qu'elle réalise souvent dans des conditions difficiles.

## **8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **8.1 – POINT SUR LA SAISON 2016**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son mécontentement vis-à-vis de l'entreprise chargée du nettoyage des plages et indique qu'il l'a dit au gérant.

Il explique également qu'avec la fermeture administrative du Bastion en plein été, la Pergola n'a pas pu accepter toutes les personnes qui s'y présentaient et que de nombreuses dégradations sont à déplorer, notamment une grosse quantité de déchets qui n'ont pas toujours été ramassés par l'entreprise qui en était chargée.

Un recadrage s'avère nécessaire pour 2017.

### **8.2 – PLUI**

Monsieur le Maire met en avant le gros travail réalisé par les services de la Communauté de Communes pour établir le diagnostic préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et demande que le document soit communiqué à chacun des Conseillers Municipaux.

Il explique que ce document basé sur la capacité d'accueil du territoire est destiné à évoluer et incite les élus à suivre ses évolutions sur le site internet de la Communauté de Communes.

### **8.3 – DECHETS MENAGERS**

Monsieur le Maire explique que la facturation des déchets des gros producteurs avec un prix global pose un problème d'équité et que les services intercommunaux vont devoir travailler sur une modification allant vers une part fixe et une part variable ; il en fera la proposition lors de la réunion de bureau du lundi 19 septembre avant le vote du Conseil Communautaire du 29 septembre.

### **8.4 – PLAN DE REFERENCE**

Monsieur le Maire informe les élus communaux de l'organisation d'un séminaire le 14 octobre prochain de 9 H à 18 H afin d'affiner le plan de référence communal. Il précise qu'il souhaite que soit établi un calendrier d'actions triennal qui donnera lieu à un bilan avant de fixer les objectifs pour les trois années suivantes.

Il indique également que ce document sera finalisé lors d'un après-midi de travail le 9 novembre 2016 avant d'être officialisé par délibération du Conseil Municipal le même jour.

Il précise enfin qu'un document de synthèse sera réalisé qui devra fixer les orientations pour les 10 années à venir ainsi que leur calendrier de réalisation ; ce document sera communiqué aux divers partenaires institutionnels de la Commune (Communauté de Communes, Préfecture, DDTM, ...), donnera lieu à présentation lors d'une réunion publique et sera publié sur le site internet de la Commune.

### **8.5 – AVANT-PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE LA MALINE**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de restructuration de la salle de La Maline au Conseil Municipal.

### **8.6 - RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Le conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui lui a été préalablement communiqué dans son intégralité.

### **8.7 – COMPTEURS LINKY**

Sur l'interrogation de Madame CANARD, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu un peu plus de vingt courriers d'administrés refusant l'installation de compteurs LINKY et qu'ils ont été transmis au SDEER et à ERDF.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 23 H 20.